

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE VILLE DE PRILLY

Planification 2016-2020

1 Objectif du document

La politique énergétique et climatique définit la ligne directrice à suivre par la Ville de Prilly pour contribuer à résoudre les problèmes de gestion de l'énergie et du climat à l'échelle nationale et internationale.

Ce document permet de présenter la vision d'ensemble des mesures prises par la collectivité en faveur de la protection du climat. Il regroupe les objectifs à atteindre et valide la démarche de management énergétique mise en place au sein de l'Administration communale. L'organisation en matière de communication, de ressources humaines et financières pour assurer une bonne gestion énergétique y est exposée.

Ce document représente un engagement moral des autorités à mettre en œuvre leur planification énergétique territoriale, à atteindre les objectifs fixés et à réaliser les actions y relatives pour y parvenir.

Afin d'assurer une procédure d'amélioration continue de la démarche de gestion énergétique et climatique communale, ce document est mis à jour tous les 4 ans suite à l'évaluation effectuée dans le cadre du programme "Cité de l'énergie". Une partie des objectifs et des mesures associées y est alors adaptée.

2 Contexte

Aujourd'hui en Suisse, la consommation par personne est 3.3 fois plus grande que les prestations et ressources environnementales globales disponibles par personne. Ce qui signifie que la société suisse vit actuellement aux dépens des générations futures et d'autres régions du globe. Près de trois-quarts de cette empreinte écologique helvétique est imputable à la consommation d'énergie fossile¹.

Une personne en Suisse utilise en moyenne 6500 watts de puissance énergétique en continu. C'est le triple de la consommation d'énergie en 1960 en Suisse et le triple de la consommation annuelle mondiale par personne.

¹ Empreinte écologique suisse - <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/03/01.html>

Afin de limiter les changements climatiques liés à cette surconsommation et d'assurer un approvisionnement énergétique durable pour le pays, le programme "Cité de l'énergie" s'appuie sur la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et sur le concept de société à 2000 watts, ayant comme objectif de ramener notre besoin en énergie au niveau de la consommation moyenne mondiale.

La Ville de Prilly désirent apporter sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique et participer à la transition énergétique amorcée par les villes suisses, tout en maintenant une haute qualité de vie sur son territoire, s'est engagée en 2006 dans le programme "Cité de l'énergie" et a été labellisée pour la première fois en 2012.

En 2016, le territoire prilléran est en pleine évolution. Un nouveau centre urbain est en train de voir le jour sur une ancienne friche au sud de la Ville. Des nouveaux axes de transports collectifs Est-Ouest viendront prochainement desservir deux des trois plateaux prillérans et la densification poursuit son chemin sur les dernières poches constructibles du territoire. Cet intense développement impose à la Ville d'importants défis en matière de transport et d'énergie qu'elle devra relever lors de ces prochaines années. Les autorités ont déjà pris les devants en réalisant une planification énergétique du territoire et étudient, avec les instruments de développement territorial régionaux, les options les plus rationnelles afin de mettre en œuvre une mobilité multimodale.

3 Vision

La Ville de Prilly œuvre depuis quelques années au développement de la production et de la consommation d'énergies renouvelables ainsi qu'à améliorer l'efficacité énergétique du bâti sur son territoire. Elle travaille également à modérer le trafic individuel motorisé et à optimiser les réseaux de transport collectif. Elle reste cependant convaincue qu'elle ne pourra pas atteindre les objectifs énergétiques qu'elle s'est fixés sans la contribution active de la population et du tissu économique prilléran. Elle œuvrera donc dans le futur à sensibiliser tous les acteurs de la transition énergétique sur son territoire au concept de société à 2000 watts, aux objectifs temporels qui y sont liés, en s'engageant elle-même à les suivre.

PRILLY 2035, EN ROUTE VERS LA SOCIÉTÉ À 2000 WATTS!

Par cette vision, la Municipalité s'engage officiellement à suivre les cibles énergétiques jalonnant la route vers la société à 2000 watts.

4 Principes directeurs de la politique énergétique de la Ville de Prilly

Principe de durabilité

La Ville de Prilly s'engage à développer et à appliquer sa politique énergétique et climatique en vue d'une modération de l'usage des ressources naturelles, d'un emploi rationnel et responsable de l'énergie et en œuvrant à un approvisionnement renouvelable du territoire.

Principe d'exemplarité

- Consommation et production d'énergie renouvelable pour le patrimoine communal;
- Mise en œuvre sans délai de toute mesure permettant une utilisation efficace de l'énergie au sein de l'Administration communale;
- Engagement officiel de la Commune à appliquer et suivre sa planification énergétique en route vers la société à 2000 watts, horizon 2035;
- Sensibilisation et prise de conscience de la problématique énergétique et climatique auprès de la population et plus particulièrement des jeunes générations.

Principe d'efficacité

- Utilisation rationnelle de l'énergie sur le territoire pour une réduction des gaz à effet de serre;
- Maîtrise et limitation du trafic individuel motorisé en ville;
- Promotion et développement des déplacements plus respectueux de l'environnement sur le territoire.

Principe de créativité

- Sensibilisation et conseil à la population pour plus de sobriété énergétique;
- Incitation et participation à des projets novateurs avec les acteurs régionaux en matière de gestion énergétique et environnementale;
- Promotion et soutien des initiatives citoyennes pour le développement des énergies renouvelables, pour l'efficacité et la sobriété énergétique.

5 Objectif général

En validant le scénario ambitieux de sa planification énergétique territoriale, la Ville de Prilly s'est engagée à atteindre un certain nombre de cibles énergétiques à long terme. Parmi celles-ci, la Municipalité a défini un objectif général illustrant son ambition de développer un bâti à haute performance énergétique.

PRILLY OBJECTIF 2035 : DIMINUTION DE 45 % DE LA CONSOMMATION INDIVIDUELLE DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE PAR RAPPORT À 2005.

6 Objectifs quantitatifs spécifiques

Grâce au diagnostic énergétique complet du bâti réalisé en 2015, la Municipalité s'engage à atteindre des objectifs quantitatifs bien définis et cohérents pour la période 2016-2020.

Chacun de ces objectifs est suivi, dans la mesure du possible, par un indicateur recalculé tous les 2 ans.

La Municipalité présente la liste des objectifs fixés à l'horizon 2020 pour son territoire:

Thème	Objectifs	Cible
CONSOMMATION D'ÉNERGIE	Diminuer de 5% la consommation annuelle de chaleur	110'000 MWh
	Maintenir la consommation d'électricité à son niveau de 2014	50'000 MWh
DÉCHETS	Maintenir les taux de recyclage à 65%	entre 65 et 70%
	Diminuer de 5 % la quantité de déchets ménagers traitée par la Ville par rapport à la moyenne des 5 dernières années	380 kg/habitant
ÉNERGIES RENOUVELABLES	Tripler la puissance installée en pompe à chaleur	450 kW
	Tripler la surface de panneaux solaires photovoltaïques sur le territoire	12'000 m ²
MOBILITÉ	Diminuer de 7% le nombre de voitures immatriculées sur Prilly par habitant	400 véhicules/1000 habitants
	Epuiser le potentiel des zones à trafic modéré	
	Equiper les derniers axes 50 km/h de pistes ou bandes cyclables	
	Développer 1/3 du cheminement de la coulée verte, itinéraire en mobilité douce, entre les jardins familiaux et la route de Cossonay	Cheminement continu de 1000 mètres
ESPACES VERTS	Développer la biodiversité et maintenir un haut niveau de végétalisation du territoire	

La Municipalité présente la liste des objectifs fixés à l'horizon 2020 pour son patrimoine communal:

Thème	Objectifs	Cible
ENERGIES RENEUVELABLES	Augmenter la part d'énergie renouvelable "chaleur" pour les bâtiments communaux	30%
	Continuer le développement du parc photovoltaïque communal	+ 1000 m ²
CONSUMMATION D'ÉNERGIE	Diminuer de 10 % la consommation de chaleur finale par surface de référence énergétique	80 kWh/(m ² *a)
	Diminuer la consommation d'eau au niveau des infrastructures sportives communales	- 10 %
MOBILITÉ (personnel communal)	Augmenter la part des trajets professionnels effectués en mobilité douce ou en TP	50% des trajets professionnels
	Augmenter la part des trajets pendulaires effectués en mobilité douce ou en TP	60 % des trajets pendulaires
ESPACES VERTS	Appliquer les recommandations du Plan Nature en Ville à tous les espaces verts privés communaux	

7 Plan d'actions et projets phare

Le plan d'actions est l'outil de mise en œuvre et de suivi de la politique énergétique et climatique communale. Il liste les tâches à entreprendre en vue d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2020. Cet outil est structuré selon les six domaines du système de management énergétique "Cité de l'énergie".

1. Développement, planification urbaine et régionale
2. Bâtiments de la collectivité et installations
3. Approvisionnement et dépollution
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Collaboration et communication

Parmi les nombreuses actions inscrites dans cette planification, certaines mesures sont définies comme projets phare:

- Labellisation de l'ensemble du périmètre de Malley-centre en "site 2000 watts";
- Construction d'un bâtiment à très haute performance énergétique au chemin de Grand-Vigne 11;
- Rénovation complète de l'enveloppe du collège du Grand-Pré, du bâtiment locatif de Combette 26-28 et de Confrérie 36;
- Réalisation d'un cadastre solaire précis du territoire;

- Finaliser la couverture de la moitié sud du territoire par le réseau de chauffage à distance;
- Poursuite du développement du parc photovoltaïque sur les bâtiments communaux;
- Renforcer le fonctionnement du Fonds Energie & Environnement;
- Etudier la possible mise en place d'un système d'exonération fiscale foncière liée à la rénovation exemplaire du bâti;
- Mise en œuvre des premières mesures PALM cofinancées en faveur de la mobilité douce.

8 Financement

Chaque mesure inscrite dans le plan d'actions est, dans la mesure du possible, budgétisée.

Trois ressources financières couvrent les charges de fonctionnement de la politique énergétique et climatique et du plan d'actions:

- Budget courant des différents services concernés par la problématique de l'énergie et du climat en plus du budget du service Energie & Environnement;
- Fonds Energie & Environnement alimenté par une taxe sur l'électricité et une contribution complémentaire provenant des finances communales;
- Demandes spécifiques de crédit au Conseil communal dans le cadre de projets d'envergure, notamment en matière de mobilité et de renouvellement du bâti communal.

9 Organisation

Pour assurer le succès de la mise en œuvre et du suivi de la politique énergétique et climatique communale, il est impératif que la vision et les objectifs décrits dans ce document soient clairs, précis et connus de tous. Une structure organisationnelle, définissant le rôle de chacun au niveau stratégique et opérationnel, permet d'atteindre ces objectifs. Des ressources, humaines et financières, doivent être mises à disposition de manière proportionnelle aux cibles énergétiques fixées et selon les capacités financières de la commune.

Cette structure est illustrée sous forme d'un organigramme en page suivante impliquant tous les niveaux de fonctionnement communal.

Le processus d'amélioration continue représente la ligne directrice de la gestion de la démarche "Cité de l'énergie" au sein de la collectivité. Elle se résume par le cycle suivant:



Organigramme

Conseil communal

Le Conseil communal prend acte de la politique énergétique et climatique pour 4 ans. Il décide des budgets annuels alloués aux missions liées à l'énergie et à l'environnement et est informé régulièrement, à raison de 2 communications par année, sur la mise en œuvre de cette politique.



Municipalité

La Municipalité assure le pilotage stratégique de la démarche "Cité de l'énergie". Elle rédige et met à jour sa politique énergétique et climatique tous les 4 ans et décide de la structure organisationnelle pour atteindre les objectifs fixés. Elle propose un budget de fonctionnement pour les tâches liées à l'énergie et l'environnement au Conseil communal. Elle prend les décisions concernant toute question sortant du cadre de cette politique énergétique et climatique.



Groupe de travail "Cité de l'énergie"

Le groupe de travail est composé de collaborateurs de l'administration ayant une fonction liée aux objectifs de la politique énergétique et climatique, d'une délégation de la Municipalité et du responsable Energie & Environnement.

Le groupe de travail se rencontre au moins deux fois par an et a comme mission :

- Le suivi et l'évolution du plan d'actions;
- L'information et la communication au sein des différents services communaux;
- La défense de la politique énergétique et climatique au sein des structures ou projets intercommunaux (Polouest, ASIGOS, PALM, CADouest, etc.).

Le responsable Energie & Environnement a la responsabilité du groupe de travail. En fonction des sujets traités, les services des Travaux, de l'Urbanisme, des Domaines & Bâtiments et de l'Administration générale y sont systématiquement représentés.



Responsable Energie & Environnement

Le responsable Energie & Environnement est en charge de la démarche "Cité de l'énergie". Rattaché au dicastère Energie & Environnement, il joue un rôle transversal au sein de l'administration. Il gère la mise en place du programme d'actions et entretient la dynamique du projet. Il assure le suivi des objectifs de la politique énergétique par la mise à jour d'indicateurs bisannuels. Il apporte son soutien à toute action mise en œuvre par les services communaux. Il participe à la commission du Fonds Energie & Environnement et propose un conseil à la population. Il communique régulièrement sur la politique énergétique et climatique communale et sur les mesures spécifiques en cours.

Il assure le contact avec les autres acteurs du secteur de l'énergie au niveau intercommunal et cantonal. Il propose des éléments d'évolution et d'innovation à la Municipalité en vue du renouvellement de la politique énergétique et climatique.



Personnel communal

Le personnel apporte sa contribution à la mise en œuvre de la politique énergétique. Des objectifs individuels ponctuels pourront être définis pour les collaboratrices et collaborateurs selon leur implication directe avec les mesures du plan d'actions.

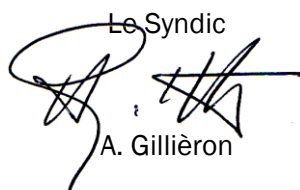
10 Communication

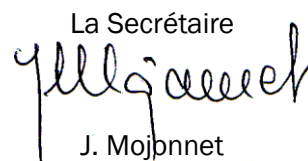
Une information détaillée concernant la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique de la commune doit être transmise régulièrement aussi bien à la population, aux acteurs privés qu'aux différents échelons du fonctionnement communal. En ce sens, la Municipalité s'engage à mettre à disposition les vecteurs de communication, les ressources matérielles et humaines nécessaires à l'accomplissement de cette mission de sensibilisation.

Elle s'engage à informer les Conseillers communaux via le rapport annuel de gestion et par une communication en milieu d'année au sujet des projets énergétiques et climatiques en cours sur le territoire.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 octobre 2016.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gillieron

La Secrétaire

J. Mojonnet